

INFOLIO

PARTENARIAT RÉGION & ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

LA POPULATION ÂGÉE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET SES MODALITÉS D'HÉBERGEMENT ACTUELLES ET FUTURES

Introduction

Le vieillissement de la population constitue un fait démographique majeur dans l'immense majorité des pays développés. Largement débuté depuis la fin du XX^e siècle, il se poursuit et s'intensifie en ce début de XXI^e siècle. S'il contribue à remettre en question le financement des systèmes actuels de retraite et de santé, il interroge aussi le fonctionnement des territoires, de l'échelle communale à l'échelle régionale, car les besoins et attentes des personnes âgées sont souvent spécifiques, aussi bien en termes d'accessibilité aux services, que de logement.

Il paraît donc important d'analyser ce phénomène aux échelles régionales et infra-régionales, qui sont celles auxquelles doivent être conduites les politiques d'accompagnement et d'adaptation au vieillissement de la population, en particulier en termes de logement. C'est particulièrement vrai en région qui

est fortement attractive pour les retraités et où plus du quart de la population a d'ores et déjà plus de 60 ans, borne que nous avons considérée pour parler de personnes âgées (cf. note méthodologique).

DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES ÂGÉES EN NOMBRE ET EN PROPORTION : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

En 2013, 1,3 million de personnes en région ont plus de 60 ans, soit 27% de la population totale (3% de plus que la moyenne nationale), et 10% de la population a plus de 75 ans (526 000 personnes), soit 0,9% de plus que la moyenne nationale.

A l'échelle départementale, ces proportions varient significativement, et opposent le Var plus vieilli aux les Bouches-du-Rhône, puisque les plus de 60 ans y représentent respectivement 30 et 24% de la population totale (figure 1).

Note méthodologique

D'après le Conseil d'orientation des retraites (COR, 2015*) l'âge moyen de départ en retraite en 2013 était de 60 ans et 7 mois pour la seule fonction publique d'État (hors militaires) et d'un peu plus de 62 ans pour les salariés du privé. Tout statut confondu, en 2013-2014, environ 30% des personnes âgées de 60 ans se trouvaient dans une situation intermédiaire entre l'emploi et la retraite (chômage, préretraite, inactivité), 30% étaient à la retraite et 40% occupaient un emploi, 10% d'entre eux étant à temps partiel et 2% cumulant emploi et retraite. Les statistiques décrivant la population étant souvent fournies pour des tranches d'âge de 5 ans, nous avons considéré comme personnes âgées les populations de plus de 60 ans en réalisant souvent des traitements spécifiques pour les plus de 75 ans. Les données font le plus souvent référence à l'année 2013 qui est l'année la plus récente pour laquelle la base de données Migcom (INSEE) qui décrit à l'échelle individuelle les caractéristiques des individus et leurs migrations entre communes est disponible.

departement		Nb. plus de 60 ans	Nb. plus de 75 ans	population totale	% plus de 60 ans dans la pop. totale	% plus de 75 ans dans la pop. totale
Alpes de Haute P.	04	50015	18900	161916	30,9	11,7
Hautes Alpes	05	39400	15303	139279	28,3	11,0
Alpes Maritimes	06	315876	130922	1080771	29,2	12,1
Bouches du Rhône	13	489012	186132	1993177	24,5	9,3
Var	83	315293	121221	1028583	30,7	11,8
Vaucluse	84	144325	53468	549949	26,2	9,7
Région	PACA	1353921	525947	4953675	27,3	10,6

Figure 1. Pourcentage des plus de 60 et 75 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; source : RP INSEE 2013

La dynamique de cette population âgée entre 1982 et 2013 est très positive avec toutefois d'importantes variations interdépartementales et en fonction de la tranche d'âge et du sexe. L'évolution la plus notable concerne les varois de plus de 75 ans dont le nombre a augmenté de 180% entre 1982 et 2013.

Département	Evolution en % 1982 - 2013			
	Plus de 60 ans	Plus de 75 ans	Plus de 75 ans homme	Plus de 75 ans femme
Alpes-de-Haute-Provence	92,9	104,2	132,9	88,3
Hautes-Alpes	86,5	119,6	142,5	107,0
Alpes-Maritimes	34,6	53,8	65,1	47,7
Bouches-du-Rhône	60,7	91,4	113,9	79,9
Var	99,4	146,8	180,8	128,5
Vaucluse	81,7	109,3	127,0	99,8
PACA	64,4	92,5	113,3	81,4

Figure 2. Evolution du nombre de personnes âgées entre 1982 et 2013, Source : RP INSEE

Cette augmentation du nombre de personnes âgées en Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait par ailleurs se poursuivre puisque la région devrait par exemple voir son nombre de plus de 75 ans doubler d'ici 2050 pour atteindre un million de personnes (projection Omphale 2017).

Le vieillissement peut avoir trois explications : la baisse de la fécondité, l'allongement de la durée de la vie et les migrations inter et infra-régionales. Qu'en est-il en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ : LE VIEILLISSEMENT PAR LE BAS

L'augmentation du nombre de personnes âgées est à mettre en regard des évolutions des autres classes d'âge pour bien caractériser le vieillissement de la population. Il convient tout d'abord de rappeler que la population de la région ne cesse de croître et que son solde naturel (naissances – décès) était en 2013 presque partout positif (à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence) et représentait 223 000 personnes en 2013. Ainsi, la population en âge de procréer augmentant depuis des décennies, les naissances en

font de même et sont nombreuses en Provence-Alpes-Côte d'Azur (60 000 bébés nés en 2013).

Toutefois, si le total des naissances augmente en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre naissances par femme tend sur le temps long à diminuer et contribue à vieillir la population (vieillessement par le bas). La descendance finale est par exemple passée de 2,7 enfants pour les femmes nées en 1930 à 2 pour celles nées en 1970. Cette idée du vieillissement par le bas, peut aussi s'exprimer à travers le ratio naissances/décès. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est passé de 1,36 en 2004 à 1,3 en 2013, avec une baisse particulièrement marquée dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

L'AUGMENTATION DE LA DURÉE DE LA VIE : LE VIEILLISSEMENT PAR LE HAUT

La deuxième cause du vieillissement de la population, la plus connue, tient à l'augmentation de la durée de la vie (vieillessement par le haut). Ainsi, en 2013 l'espérance de vie à la naissance des femmes en Provence-Alpes-Côte d'Azur était de 85,2 ans (légèrement supérieure à celle des femmes françaises : 85 ans) et les hommes vivaient en moyenne plus de 6 mois en plus en région (79,5 ans) qu'ailleurs en France métropolitaine. L'allongement de la durée de la vie se traduit par exemple par l'âge moyen des plus de 75 ans qui a augmenté en région de 2,5 ans entre 1982 et 2013 pour atteindre 83,8 ans. (11 mois de plus que la moyenne nationale).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme ailleurs en France, l'allongement de la durée de la vie et la diminution de la fécondité se conjuguent donc pour faire vieillir la population. L'indice de jeunesse de la population correspondant au ratio population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans traduit ce vieillissement. A l'échelle communale, il diminue partout ou presque diminue et son amplitude a été divisée par deux entre 1982 et 2013 (figure 3).

2013

1982

1982 - 2013

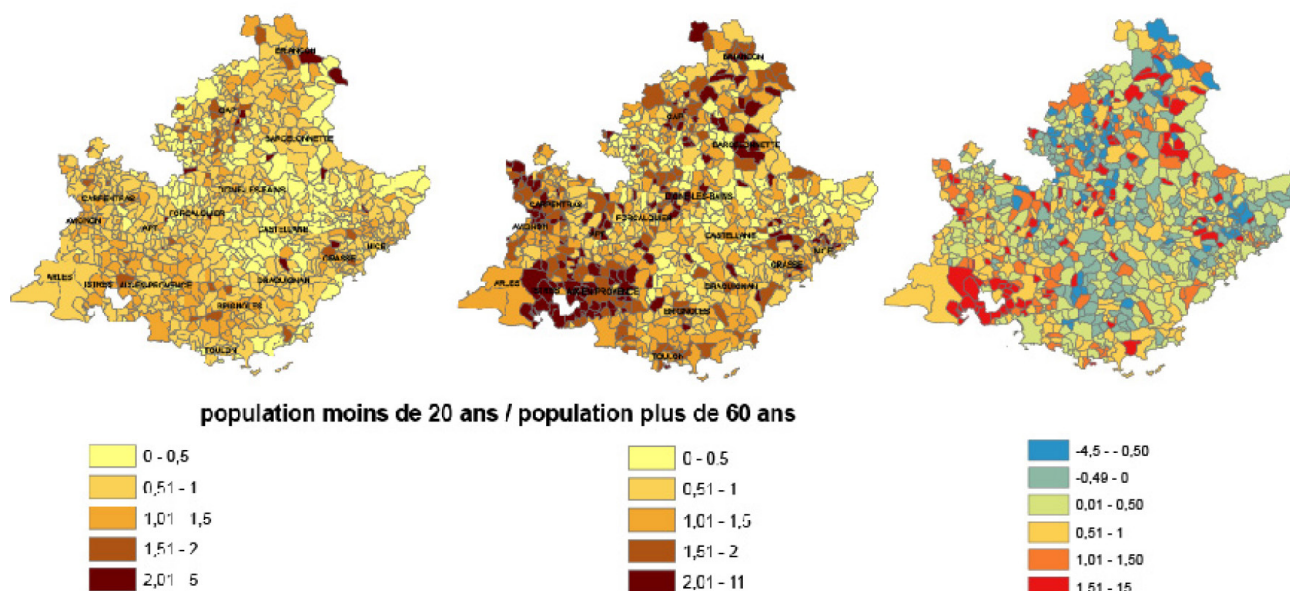


Figure 3. Une proportion croissante de plus de 60 ans

Autre traduction du vieillissement, l'âge moyen (44,1 ans) augmente entre 1982 et 2013, mais avec de notables différences interdépartementales et communales. Les communes des Bouches-du-Rhône sont celles qui vieillissent le plus sur la période 1982-2013 (17,3% d'évolution contre 10,13% en moyenne en France), les Alpes-Maritimes déjà plus vieilles en 1982 connaissent une dynamique moins forte.

L'augmentation de la contribution de la classe d'âge des plus de 65 ans à la croissance démographique signe également ce poids croissant des plus âgés dans la population. Sur la figure ci-dessous on peut même constater que sur la période 2008-2013 la totalité l'accroissement est dû aux plus de 65 ans.

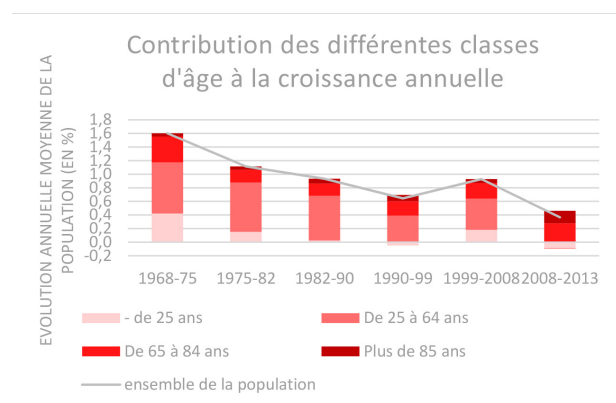


Figure 4. Contribution des différentes classes d'âge à la croissance démographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES MIGRATIONS INTERRÉGIONALES NE VIEILLISSENT PAS LA POPULATION DE LA REGION

S'ajoutant à la baisse de la fécondité et à l'allongement de la durée de la vie, les migrations inter-régionales peuvent contribuer à augmenter le nombre de personnes âgées et/ou vieillir la population d'une région si, respectivement, le solde migratoire des plus de 60 ans est positif, et/ou si ce solde est supérieur au solde des moins de 60 ans.

Entre 2003 et 2008 (dernières données disponibles sur une relative longue durée, le fichier des migrations communales de 2013 ne donnant que les mouvements réalisés l'année précédente) 49 528 personnes de plus de 60 ans sont entrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur alors que dans le même temps 25 587 en sont sorties. Le solde positif de presque 24 000 personnes contribue donc à augmenter la population âgée de la région. Les entrants vont majoritairement dans le Var et les Alpes-Maritimes (respectivement 35 et 28% des nouveaux arrivants) et viennent majoritairement de l'Île de France (32,5%) de l'étranger (12%). Les sortants proviennent quant à eux à 40% des Bouches-du-Rhône et vont majoritairement dans le Gard (5,6%), l'Hérault (4,7%) et Paris (3,7%). Cependant, si l'on considère le système migratoire dans son ensemble et pas seulement les plus de 60 ans, on constate

qu'il ne contribue pas à vieillir la population puisque le solde migratoire des moins de 60 ans est lui aussi positif et supérieur à celui des plus de 60. En 2006, la région accueillait en effet chaque année 6 800 actifs, mais seulement 2 800 retraités. Et le taux de migration net de Provence-Alpes-Côte d'Azur ne se positionnait qu'en 12^e position pour les retraités. » (INSEE, 2012).

Si les mobilités inter-régionales ne vieillissent pas la région dans son entier, mais augmente le nombre de plus de 60 ans, les migrations infra-régionales liées à l'attractivité différen-tielle des communes ou bassins de vie/d'em-ploi peuvent impacter localement le vieillis-sement.

LES MIGRATIONS INFRARÉGIONALES PEUVENT VIEILLIR LOCALEMENT LES TERRITOIRES

Entre 2003 et 2008, près de 63 000 personnes de plus de 60 ans ont déménagé, pour rester dans la même commune dans 60% des cas. Les migrations se réalisent essentiellement au sein ou entre les grands pôles de la typo-logie de l'INSEE (75,7% des flux). Lorsqu'on déménage au départ d'une commune rurale, c'est dans 56% des cas pour aller dans une autre commune rurale (qui peut être iden-tique à celle de départ), et pour rejoindre un grand pôle dans 25% des cas seulement. Au départ d'un pôle, c'est dans 90% pour rester dans un pôle (le même ou un autre).

Pour les déplacements intercommunaux, la longueur la plus fréquente des déplace-ments est située entre 15 et 30 kilomètres, mais avec de fortes variations selon le type de communes de départ. Par exemple, les personnes âgées quittant les communes isolées hors influence des pôles déménagent en moyenne à 59 kilomètres. Spatialement, les déplacements de proximité se font es-sentiellement sur une large bande littorale et dans le Vaucluse, alors que les déplace-ments plus longs concernent le nord et l'est de la région, sans doute parce qu'il y est plus difficile de trouver des hébergements dédiés pour les personnes âgées.

En termes d'attractivité des communes pour les personnes âgées, la carte ci-dessous qui relative le solde migratoire des plus de 60 ans par l'intensité du flux, permet de voir que les communes à l'est et au nord-est de la région gagnent majoritairement des individus, tandis que les communes situées sur le littoral entre Nice et Toulon ont tendance à en perdre.

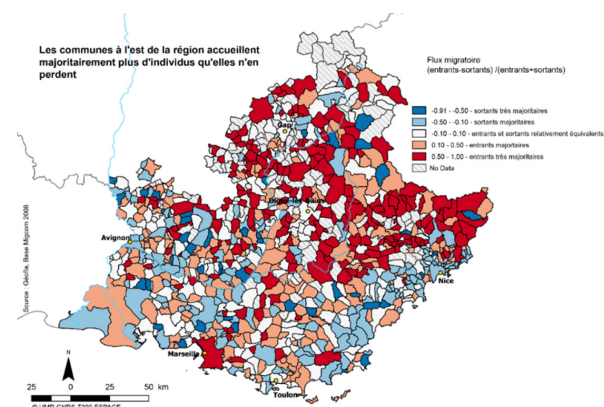


Figure 5. Flux migratoires en PACA entre 2003 et 2008

Plus la population communale est faible (en particulier les moins de 60 ans), plus l'impact relatif des migrations des personnes âgées est important. Pour estimer cet impact, le solde migratoire est divisé par le nombre d'individus de moins de 60 ans dans chaque commune (période 2003-2008). Pour certaines communes (petites notamment) le poids des migrations peut être énorme avec un nombre d'arrivants équivalent à la population locale de moins de 60 ans.

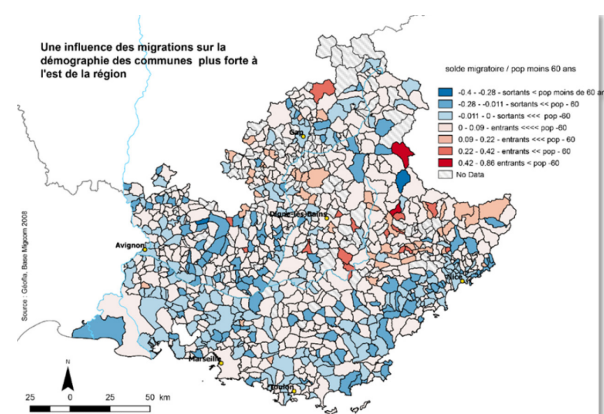


Figure 6. Solde migratoire des plus de 60 ans rapporté à la population de moins de 60 ans dans chaque commune

Une analyse à l'échelle de la zone d'emploi en 2012 pour les retraités seulement (ils sont 1 180 400 en région au 1er janvier 2013), montre que 8 600 individus de plus de 60 ans ont déménagé et changé de zone d'emploi de résidence au sein de la région, soit 7,3 %. Toutes les zones d'emploi ne présentent pas un solde excédentaire. Ainsi, pour 1 000 retraités résidents, la zone de Tou-lon gagne 2 seniors au jeu des mobilités alors que celles de Nice et Marseille-Aubagne en perdent respectivement 2,4 et 2. Bien que moins peuplés en retraités, les territoires de Manosque, Gap et Digne-les-Bains, affichent les taux de solde migratoire interne à la région les plus élevés (7 % et

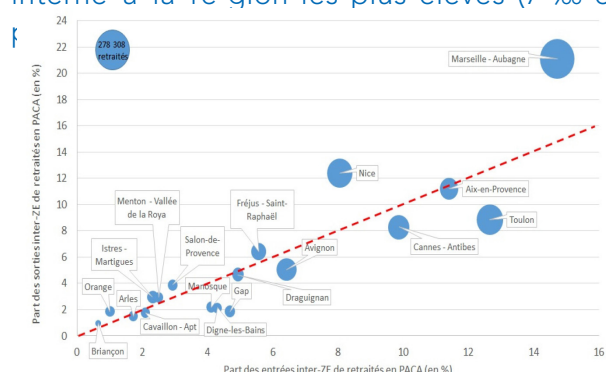
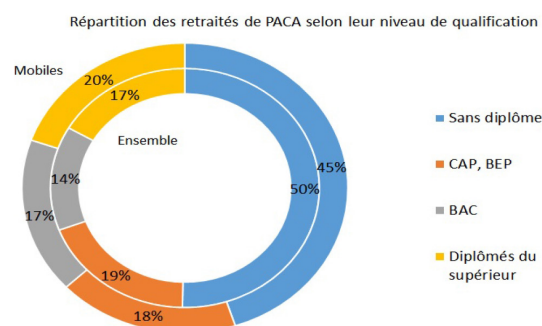


Figure 7. Part des sorties inter zone d'emploi de retraités en Provence-Alpes-Côte d'Azur en fonction de la part des entrées (en %).

En termes de profil, les retraités diplômés du supérieur ou détenteurs du Baccalauréat sont surreprésentés dans la population mobile puisqu'ils pèsent 37% contre 31% dans l'ensemble des retraités. Le territoire toulonnais est celui qui gagne le plus de retraités diplômés (+115 en 2012) devant Digne-les-Bains (98) et Avignon (48). Parallèlement, Marseille-Aubagne enregistre une perte de 125 individus de plus de 60 ans diplômés du supérieur.



Source : Insee, Recensement de la population.

Figure 8. Répartition des retraités des PACA selon leur niveau de qualification et leur mobilité

Les « jeunes » retraités sont surreprésentés chez les individus mobiles. En effet, 28,1% des seniors mobiles ont moins de 65 ans contre 20,5% pour l'ensemble des résidents de la région. Entre 65 et 84 ans, la part des retraités mobiles est plus faible que la part de l'ensemble de retraités du même âge. Un second pic de mobilité survient au-delà de 85 ans. Cette tranche d'âge pèse pour 18,3% des mobilités internes des retraités alors qu'elle représente 13% des individus retraités de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce deuxième pic coïncide avec l'âge moyen national d'entrée en EHPAD (84 ans).

En cherchant à savoir, grâce à un modèle économétrique, quel type de personnes âgées déménage pour aller où et pourquoi, on a pu mettre en avant que les motivations sont significativement différentes entre les retraités diplômés du supérieur et les autres. Si les retraités sont peu enclins à déménager lorsqu'ils sont propriétaires de leur logement, cela n'est plus vrai pour les retraités diplômés du supérieur. De plus, pour ces derniers, la densité d'équipements sénior et la proximité du littoral ne sont pas des critères justifiant leur mobilité. Ils quittent les espaces littoraux pour les zones de Gap, Digne-les-Bains et Briançon, moins denses en population et infrastructures urbaines.

QUI SONT LES PERSONNES ÂGÉES : UNE SURREPRÉSENTATION DE FEMMES SEULES, PEU DIPLÔMÉES, PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT

L'espérance de vie à la naissance des femmes en PACA (85,2 ans en 2013) étant supérieure à celle des hommes (79,5), il n'est pas surprenant de retrouver une majorité de femmes dans les classes d'âges les plus élevées, cette surreprésentation augmentant avec l'âge. Ainsi, le rapport de féminité (nombre de femmes pour 100 hommes) est de 1,14 en 2013 en région pour les 60-74 ans (1,12 en France) et il est identique à la moyenne nationale (1,6) pour les plus de 75 ans. Spatialement le rapport de féminité est moins élevé en milieu rural que dans les villes, notamment dans les communes alpines ou préalpines où

les hommes de plus de 75 ans sont plus nombreux que les femmes du même âge.

Par ailleurs, du fait de leur espérance de vie plus longue, les femmes sont logiquement davantage touchées par la solitude. Ainsi, le quart des plus de 60 ans vit seuls en région (avec des variations départementales notables allant de 22,8% dans les Bouches-du-Rhône à 28,1% dans les Alpes-de-Haute-Provence), mais cette proportion atteint 30,2% pour les femmes de plus de 75 ans, contre 8,4% des hommes du même âge.

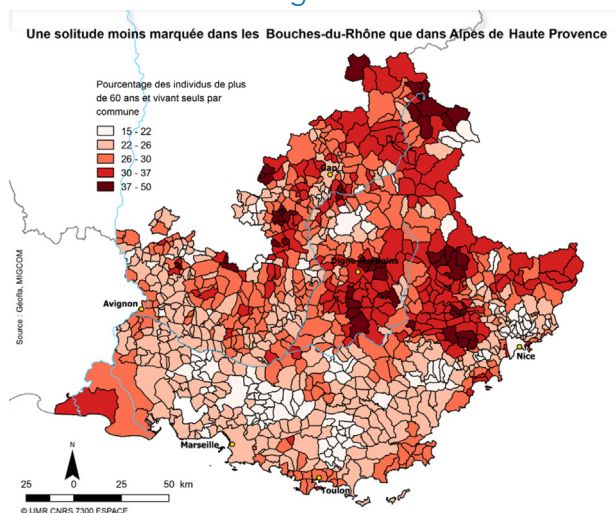


Figure 9. Pourcentage d'individus de plus de 60 ans vivant seuls en PACA

Les personnes âgées sont peu diplômées puisque 70% d'entre elles ont au plus un BEP. Le Var se démarque par une forte sur-représentation des individus peu ou pas diplômés, à l'inverse des Alpes-Maritimes où les diplômés sont sur-représentés. Il est toutefois important de préciser que pour les plus de 60 ans, ne pas être diplômé ne rime pas nécessairement avec faible revenu ou CSP inférieure, pour ces générations il était tout à fait possible de faire carrière sans diplôme.

Enfin, avec le recul progressif de l'âge de la retraite de plus en plus de personnes restent actives au-delà de 60 ans, notamment en milieu rural. Elles sont 110 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2013, dont 72% ont entre 60 et 65 ans.

En 2013, si 54,5% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur était propriétaire, cette proportion atteint plus de 70% pour les plus de 60 ans. Au 2/3, les propriétaires de plus de 60 ans possèdent

une maison, particulièrement en milieu rural, alors que la moitié seulement des plus de 60 ans vit dans une maison, le reste occupant un appartement (44%) ou étant « hors logement ordinaire » (4,4%), majoritairement en maison de retraite. La moitié des plus de 60 ans sont dans leur logement depuis plus de 20 ans (ce qui s'explique notamment par le fort taux de propriété vu précédemment). Cette proportion de propriétaires diminue fortement après 85 ans qui est l'âge qui marque le plus souvent l'entrée dans la dépendance totale ou partielle et par conséquent la nécessité de se tourner vers de l'hébergement dédié (EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes par exemple).

Cette propension à se séparer de son bien immobilier après 85 ans peut avoir un impact direct sur l'offre immobilière, notamment sur le littoral et dans l'ouest des Hautes-Alpes, où le pourcentage de logements détenus par les plus de 85 ans peut atteindre 7 %.

L'ACCESSIBILITÉ SPATIALE ET FINANCIÈRE À L'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Quand occuper son logement de façon autonome n'est plus possible (en moyenne à partir de 84 ans), les personnes âgées peuvent se tourner selon leur degré de dépendance soit vers les EHPAD, soit vers les résidences seniors qui sont des appartements obligatoirement à la location pour les seniors, avec plus ou moins de services complémentaires (repas, services de santé, etc.). Très majoritairement il s'agit en EHPAD de studios de 20 m² avec un prix médian de 73 euros par nuit et de T1 de 30 m² revenant à 48 euros par nuit pour les résidences seniors (mais avec moins de services lié à la prise en charge de la dépendance qu'en EHPAD).

Ces données sont issues de deux bases de données (EHPAD et Résidence seniors) élaborées en extrayant des informations des bases *FINESS* et *SIRENE*, par un recensement systématique sur internet et par des appels téléphoniques. Elles décrivent les EHPAD et Résidences Seniors en termes de localisation, de statut, de date de construction, de capacité, de prix, de services proposés...

On trouve 45 000 places dans 600 EHPAD et 12 000 places dans 200 résidences seniors. Cette offre se concentre au deux tiers, tout comme la population des retraités, sur la bande littorale et à proximité des villes de plus de 10 000 habitants.

L'accessibilité spatiale aux EHPAD et résidences seniors est très bonne puisque 98% des plus de 65 ans vivent à moins de 15 minutes en voiture d'un EHPAD (80% à moins de 10 kilomètres) et 91% à moins de 15 minutes d'une résidence senior. Elle est toutefois très théorique puisqu'elle dépend du nombre de places disponibles. Afin d'estimer la pression potentielle sur les places en EHPAD, nous avons affecté les plus 60 ans à l'EHPAD le plus proche de leur domicile. On note alors que les plus fortes tensions potentielles sont localisées autour de Marseille-Cassis et Nice-Mandelieu-la-Napoule où plus de 10 000 individus peuvent parfois prétendre aller dans le même EHPAD.

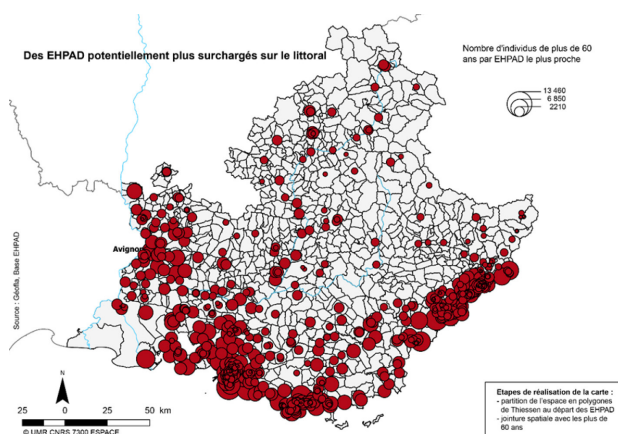


Figure 10. Nombre d'individus de plus de 60 ans par EHPAD le plus proche de chez eux

Ensuite, afin de mesurer l'accessibilité financière aux EHPAD nous avons cherché à mesurer les écarts de prix entre les loyers en EHPAD et les loyers actuels dans les communes, en faisant l'hypothèse que plus ces écarts sont grands, plus l'effort financier à consentir pour intégrer les hébergements dédiés aux personnes âgées sera important.

Les bases de données sur les loyers et les prix de vente des biens immobiliers ont été réalisées à l'aide de sites internet d'organismes immobiliers, grâce à des relevés systématiques d'annonces de locations et grâce à la base de données DVF (Demande de Valeurs Foncières). Ces bases sont relativement robustes, mais à prendre avec précaution dans les plus petites communes où les annonces et l'information sur la vente de biens sont plus rares.

A titre heuristique, la carte ci-dessous représente le surcoût d'un hébergement en EHPAD, choisi sur la base de la proximité kilométrique à la commune de résidence, par rapport au loyer d'un studio standard de 20 m². On peut voir que l'effort financier à consentir peut être très important (plus de 2 500 euros par mois) notamment dans une large bande allant de Marseille à Nice ou encore en Vaucluse. Si dans le détail les données de loyer peuvent être discutées, il n'en reste pas moins que ce traitement qui rapproche localement loyer actuel et loyer en EHPAD permet de montrer la forte différenciation spatiale des efforts financiers à faire pour accéder aux EHPAD, et ce sans même considérer les questions de tension quant au ratio offre/demande de places, que l'on a vues être très fortes sur le littoral.

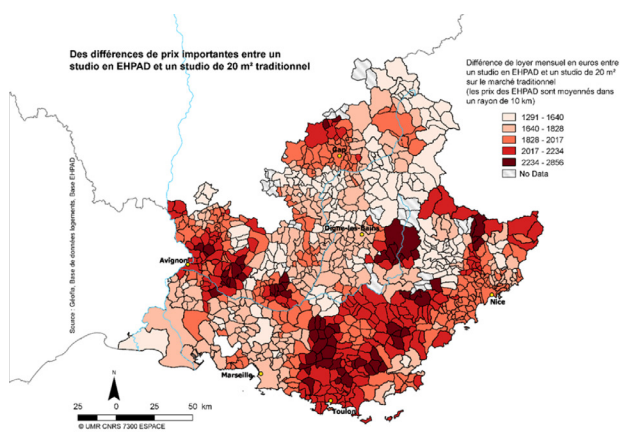


Figure 11. Différence de prix entre location traditionnelle d'un 20 m² et studio en EHPAD

Dans le même ordre d'idée, nous avons calculé le nombre d'années en EHPAD financiables par la vente d'une maison de 100 m². Là encore les différenciations spatiales sont fortes puisque les prix de vente varient plus fortement que les prix des EHPAD. Vendre sa maison peut ainsi permettre de rester de 5 à plus de 20 ans en EHPAD.

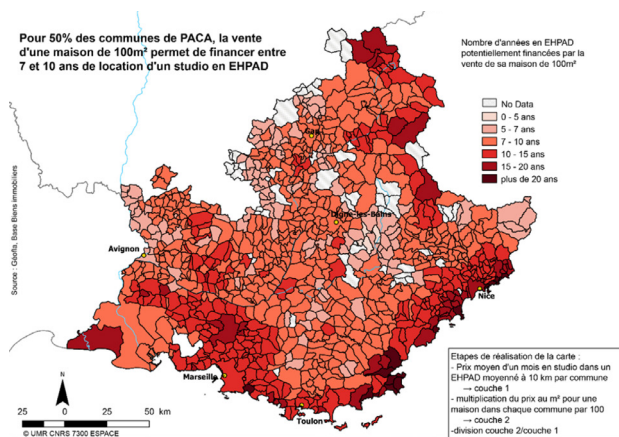


Figure 12. Nombre d'années en EHPAD potentiellement financiable par la vente de sa maison de 100 m²

Enfin, en combinant à l'échelle communale la qualité de l'accessibilité spatiale aux EHPAD et la qualité de l'accessibilité financière grâce à une méthode dite de reclassement, on peut estimer qu'un tiers du territoire affiche une très mauvaise accessibilité spatiale et financière aux EHPAD. Toutefois, ce tiers ne concerne qu'un peu plus de 7% des plus de 60 ans. Au contraire, 26,4% des personnes âgées bénéficient d'une très bonne accessibilité. Ce chiffre s'élève à 76% pour une accessibilité bonne à très bonne.

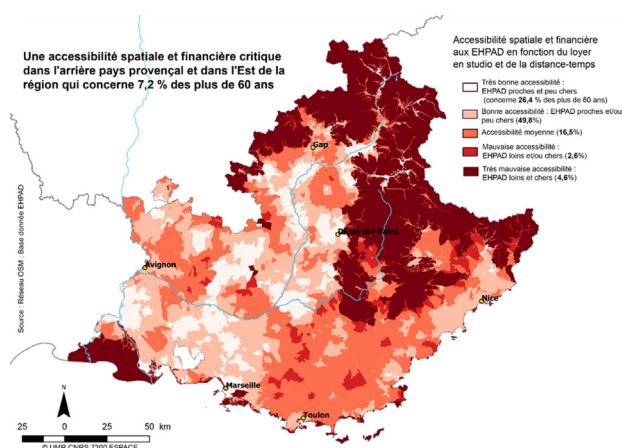


Figure 13. Accessibilité spatiale et financière aux EHPAD en fonction du loyer en studio et de la distance-temps

Le même travail effectué pour les résidences seniors montre que l'accessibilité spatiale et financière n'est très bonne que pour 42% seulement des personnes âgées. La moitié

du territoire, qui concentre 15% des retraités, affiche une très mauvaise accessibilité, car il est totalement dépourvu de structures. C'est principalement le cas dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Cette situation peut se révéler critique au regard des projections démographiques de l'INSEE sachant par exemple que la population de 65 ans ou plus devrait doubler dans les Hautes-Alpes à horizon 2050.

QUELLES POSSIBILITÉS DE VIEILLIR À LA MAISON : LES SERVICES D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Si l'hébergement dans des structures dédiées, que l'on a vu être difficile d'accès financièrement et eu égard au nombre de places disponibles, est une possibilité pour les personnes âgées, leur désir très majoritaire (à 90%) est de pouvoir rester à leur domicile. Toutefois, cette possibilité est conditionnée par l'accessibilité spatiale et financière à différents services d'aide aux personnes âgées (aide aux courses, préparation des repas, soins infirmiers...). Pour savoir où existaient aujourd'hui les conditions les plus favorables au maintien à domicile, nous avons qualifié localement l'accessibilité à un ensemble de services : aide à domicile, soins infirmiers; service de livraison de repas et ménage à domicile. Les données ont été extraites de la base SIRENE de fin 2017. À titre d'exemple, la carte ci-dessous qui représente le nombre de plus de 60 ans par infirmier (l'affectation se faisant selon la proximité à vol d'oiseau) montre la forte différenciation spatiale en termes d'accessibilité aux soins infirmiers.

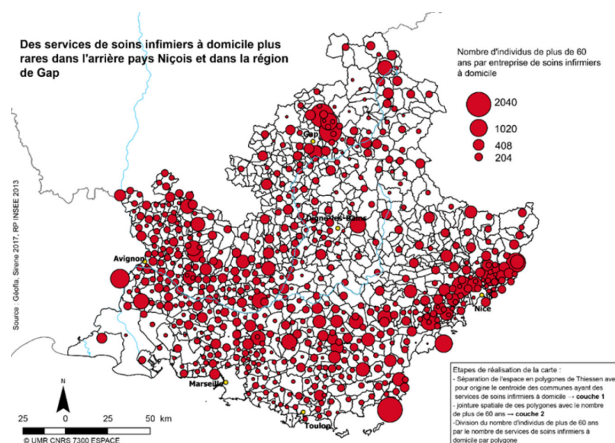


Figure 14. Nombre d'individus de plus de 60 ans pour un infirmier

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, c'est dans les communes les plus rurales (isolées hors influence des pôles) que le nombre d'habitants par infirmier est le plus faible (64 individus par service). Au contraire, les communes les moins pourvues relativement sont les communes appartenant à un moyen pôle (près de 4 fois plus de personnes par service de soins infirmiers que dans une commune rurale).

Conclusion

L'augmentation du nombre de personnes âgées et leur poids croissant dans la population questionne fortement les territoires qui doivent s'adapter pour répondre à cette population aux besoins spécifiques, même si l'intensité du vieillissement, et donc les défis à relever, ne sont pas partout les mêmes. Ce travail a permis de mieux connaître les personnes âgées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, leurs déplacements, leur logement et les possibilités qui s'offrent à elles en termes d'hébergement quand l'heure de la dépendance arrive, grâce à la constitution de bases de données originales. Ces capacités d'hébergement apparaissent insuffisantes eu égard à l'augmentation projetée du nombre de personnes âgées. Toutefois, l'espérance de vie en bonne santé augmentant, les besoins en hébergements spécifiques seront peut-être moindres que ce que cette augmentation de la population âgée pourrait de prime abord laisser penser. Par ailleurs, la question de l'accessibilité financière à ces hébergements constitue également un défi et la question est de savoir qui va prendre en charge le coût de la dépendance.

Bibliographie

INSEE Analyses, «Un million de 75 ans ou plus en 2050, n°47, Juin 2017

Cour des comptes, Chambres régionales et territoriales des comptes, Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, La Documentation française 2016.

INSEE ETUDES, Portrait de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°7, septembre 2012.



Retrouvez toutes nos publications

- Connaissance-territoire.maregionsud.fr
- Nous contacter : connaissance-territoire@maregionsud.fr
- Newsletter : <http://bit.ly/jlettreinfocoterr>

Nous suivre sur les réseaux sociaux



- [sud territoire](#)
- [@sud_territoire](#)
- [sud-territoire](#)